

Hommage au Dr Jacques COLOM

Plaidoyer pour des îles de l'océan Indien meilleures, durables et résilientes

Rajendra Parsad GUNPUTH

Professor of Law

University of Mauritius¹

Cet article rend un hommage au Dr Jacques Colom (de l'Université de la Réunion) qui, pendant longtemps, a enseigné à temps partiel à l'Université de Maurice. Il se focalisera surtout sur sa contribution : un véritable plaidoyer pour les petites îles de l'Océan indien, afin qu'elles préservent et conservent un environnement durable et résilient dans un droit mixte jugé souvent trop compliqué. On découvre que la voie des certains juristes et plaidoyers de l'environnement reste pénétrable et c'est sans surprise que la lutte contre le changement climatique vient d'outre-mer. Cela s'explique : nul n'est prophète en son pays, puisque la contribution du Dr Jacques Colom en droit positif ne reste pas inaperçue dans le paysage mauricien.

La voie de certains juristes et plaidoyers reste pénétrable.

La petite République de l'île Maurice fait de la résistance, non seulement contre le changement climatique et ses effets néfastes, mais aussi bien contre certains dirigeants mauriciens reléguant l'île Rodrigues à un îlot presque à

¹ Docteur en Droit Public sous la direction du Pr. Ed. Jouve (Univ. Paris V René Descartes)
Docteur en Droit Privé sous la direction du Pr. J.-B. Seube (Univ. de la Réunion), et du Pr. R. Cabrillac (Univ. de Montpellier)

Post-Doc sous la direction du Prof. Eric Millard (Univ. Paris X Nanterre)
HDR (Univ. de la Réunion)
PGCE HE (Univ. de Maurice)
Juriste, Poète, Ecrivain et Nouvelliste, Humanitariste et Philosophe
Mail : rpgunput@uom.ac.mu

l'abandon, alors que ses habitants ont beaucoup à offrir et que l'île jouit d'une position stratégique dans l'océan Indien.

Pourtant, même s'il y a du développement dans l'air, l'apport non négligeable des dirigeants mauriciens au développement durable – avec des lois innovantes (*Environment Act 2024*), les Conventions et Déclarations que Maurice a signé et ratifié (Protocole de Kyoto 1999/2005 ; *Convention on Biological Diversity 1992*, *The Rio Declaration 1992* et *The Stockholm Declaration 1972*, *l'Accord de Paris* entre autres) ainsi que la création des institutions publiques et d'autres instances (*Climate-Smart Agriculture*, NGOs/ONGs, *Corporate Social Responsibility*, Tribunal de l'Environnement, *The 17 United Nations SDGs*) – est souvent jugé insuffisant. Beaucoup a été dit mais presque rien n'a été fait par les dirigeants mauriciens pour Rodrigues.

Un plaidoyer va vite montrer la voie dans un domaine encore peu exploité, mais trop important pour l'ignorer. Cette manne tombée du ciel a su éclairer le paysage mauricien et d'autres îles avoisinantes sur le danger du changement climatique. L'apport, le soutien et la collaboration du Dr Jacques Colom, juriste et écrivain d'outre-mer, méritent un petit détour, respect et attention, d'où cet hommage.

Le Dr Jacques Colom, sous la direction du très renommé Professeur Louis Favoreu, a soutenu une thèse de doctorat en droit intitulée : *La justice constitutionnelle dans les Etats du nouveau Commonwealth : le cas de l'île Maurice*, publiée dans la « Collection Droit Public » des Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Un beau jour d'été indien, il me tend en des très bonnes mains, et sous mes yeux émerveillés, une copie de sa thèse. Ouvrage que je garde jalousement afin d'éviter d'en chercher une très rare copie, mais à supposer qu'il en reste une, sur les étagères poussiéreuses de la librairie de la Faculté de Droit et de Gestion de l'Université de Maurice. Travail de référence pour les tribunaux locaux en raison de sa clarté et sa précision, l'ouvrage reste un outil juridique incontournable des étudiants mauriciens, assis sur des bancs des universités de la région en vue de préparer les épreuves de droit constitutionnel d'exams ou de concours.

Désormais, les dirigeants politiques doivent bien se tenir, quoique l'homme ne soit pas nouveau sous le soleil des Tropiques. Il a tout d'abord travaillé sur Maurice d'abord comme étudiant Erasmus LLM (Aix-Norwich) en 1980, puis dans le cadre de son DESS (1981), puis de son DEA (1982) et enfin de son doctorat d'État (1989). Il a ensuite poursuivi ses travaux comme Maître de Conférences à partir de 1990, en raison desquels il a enfin obtenu son HDR et sa Hors Classe. Aujourd'hui, son obstination porte ses fruits, sa stoïcité n'a plus de nom et sa réputation court bien au-delà des rivages des îles et des îlots de l'océan indien.

Et ce n'est pas par hasard que *L'Express*² a multiplié ses tirages dans le contexte de la publication de l'ouvrage *The 50th Anniversary of Mauritius-Constitutional development* (aux Éditions Nomos) consécutif à un atelier de travail qui a eu lieu au sein de l'Université de Maurice avec le soutien de l'incontournable et l'infatigable Professeur Stéphanie Dijoux de l'Université Paris X Nanterre, et de (feu) le Professeur Götz Schule et le concours de quelques juristes mauriciens qui ont su éclairer ce dilemme épique qu'est l'état et l'abandon de l'île Rodrigues. C'était au cours d'un été presque sans nuage, et L'Express avait jugé utile de préciser en titre qu'il s'agissait d'*« Un Projet Personnel de Jacques Colom initié depuis 1982 »*.

Nul n'est prophète dans son pays.

L'idée bienfaisante de promouvoir la protection des îles et des îlots de l'océan Indien a débuté à la veille des années 2000, après avoir germé en 1982 à Maurice, et n'a depuis cessé de bourgeonner sous l'aiguillon des grandes instances régionales et internationales dans un contexte de changements climatiques et notamment de montée des eaux des océans.

Très riche en faune et flore, bénéficiant de paysages aussi pittoresques que romanesques au point de donner des complexes à une carte postale, ces îles vont voir plusieurs activistes prendre le relais pour assurer l'épanouissement de l'idée en question, usant des multiples cordes de leurs arcs en vue de dresser un rempart robuste contre les changement climatiques qui affectent ces îles dans leurs moindre recoins possibles : leur biodiversité, leurs écosystèmes côtiers si fragile avec la montée des eaux et l'impact anthropogénique qu'ils subissent, la montée des températures, des tempêtes de plus en plus fréquentes, des pluies torrentielles très ravageuses, phénomènes dont les répercussions si négatives sur les petites îles insulaires en développement (PEID) agravent le taux de pauvreté, affectent des secteurs clés du développement socio-économique tels que le tourisme ou l'agriculture.

Or les juristes n'aiment pas qu'on leur montre le doigt ou que les changements climatiques leur dictent leurs lois ! Pire, les fils du pays et malheureusement un grand nombre de juristes mauriciens préfèrent de ne pas en parler du tout, tout au mieux en parler peu. Le sujet est pour ainsi dire tabou et reste principalement du ressort des grands gestionnaires publics et privés.

² *L'Express* du mercredi 20 octobre 2019, www.lexpress.mu, page 11 Nouvelle Publication-The 50th Anniversary of Mauritius – Remettre en question la Constitution de Maurice

D'emblée, comment prévenir les autorités compétentes, sachant que les effets du changement climatique sont imprévisibles, irrésistibles et extérieurs ? Parmi les souris, qui oserait mettre une cloche autour du cou du chat ?

N'ayant pas froid aux yeux, le Dr Jacques Colom, juriste de réputation internationale, armé uniquement de sa plume de fortune, a su alarmer les peuples des *Small Island Development States* (SIDS)/PEIDs avec les moyens de son bord, sous forme d'ateliers de travail, de conférences régionales et internationales, d'ouvrages de recherches, en donnant des cours à l'Université de Maurice, pour échafauder un travail méthodique, long et pénible afin de concrétiser un développement à la fois durable, résilient et capable de protéger des générations futures qui puissent jouir de notre flore et de notre faune si variées avec ses plantes endémiques, des insectes rares et des baleines qui frôlent les beaux rivages des îles de l'océan Indien.

Avec son sac à dos sur les épaules, il a arpentré les salles et les couloirs sombres de l'ancienne Cour Suprême de l'île Maurice pour écrire les lignes de sa thèse. Le Dr Jacques Colom, presqu'un enfant des îles paradisiaques, n'a su résister en tout cas à l'appel des îles et des îlots en détresse, et l'île Rodrigues ne fait pas exception à cette règle. Ses démarches les plus classiques, recherches, travaux et autres contributions ont fait la une des journaux locaux à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'indépendance de Maurice en 2018.

Il fallait quelqu'un pour diriger ce train juridique et ses wagons, mais qui sera le messie si attendu ? Ce point ne se discute point. Quoi qu'il en soit, nul n'est prophète en son pays !

La contribution du Dr Jacques Colom à une Île Rodrigues meilleure.

Surgit subitement alors dans le contexte local l'éminent professeur de droit public d'outre-mer qui, une nouvelle fois, a su réveiller l'opinion des dirigeants politiques ainsi que la sensibilité publique.

Il montera au créneau pour construire son propre cheval de Troie afin de faire face à cette flambée de vagues, les unes plus dévastatrices que les autres, contre les rochers des îles de l'Océan indien ainsi qu'à l'impact du changement climatique sur la survie des PEIDS/SIDS, car il faut bien que quelqu'un le fasse mais loin des longs discours politiques des dirigeants mauriciens qui, en fin de compte, font souvent plus de mal que du bien avec leurs promesses électorales.

Avec peu de bavardages, et très loin d'une politique « politicaille », le Dr Jacques Colom a su bâtir honnêtement et courageusement une sorte d'architecture à deux niveaux : au premier niveau, on peut mentionner dignement et respectueusement la fameuse *Climate Justice Conference 2019 – Climate Justice in Mauritius from a Multidisciplinary and multi-stakeholder lens*, qui a su réunir des juristes locaux et internationaux pour promouvoir haut et fort, entre autres, une protection des îles de l'Océan indien dont le défaut aurait un coût exorbitant : une fois que l'environnement est détruit, ce ne sont pas des billets de banques qui pourraient nourrir quiconque, autant qu'on le sache.

Et vu les nombreuses lacunes du droit mauricien à cet égard, le Dr Jacques Colom a pu pointer du doigt la Constitution d'origine coloniale de 1968, qui mérite d'être revue puisqu'elle ne mentionne nulle part ailleurs la protection à l'environnement et les droits socio-économiques :

« La double remise en cause du droit international par le système juridique mauricien met en péril l'efficacité du droit international notamment en matière de justice climatique. Maurice, tout en appliquant la doctrine dualiste léguée par le colonisateur britannique hostile au principe d'égalité et aux droits socio-économiques, soumet en plus l'éventuelle transposition législative au contrôle de constitutionnalité. La refondation postcoloniale de la constitution mauricienne doit passer par une extension des droits fondamentaux au principe d'égalité, aux droits socio-économiques et environnementaux, et par une nouvelle approche du dualisme en matière législative et constitutionnels »³.

Ensuite, passant à la vitesse supérieure, il balaie d'un revers de la main certains dirigeants locaux qui encouragent « *l'exclusion sociale à Maurice et ses effets aggravés à Rodrigues par une gestion coloniale exercée par les fonctionnaires mauriciens même après l'indépendance* »⁴. Dr Jacques Colom explique ainsi son combat pour une île Rodrigues meilleure :

« Il s'agissait, pour moi, d'analyser comme un Etat comme Maurice a pu passer à l'indépendance d'un statut de démocratie de faible intensité à celui de démographie de haute intensité toujours en vigueur en 2015 »⁵.

Et les habitants de Rodrigues savent de quoi on parle, avec très souvent des hôpitaux de fortunes et des médecins qui sont soit peu qualifiés soit ont peu

³ In *Climate Justice Conference 2019 Climate Justice in Mauritius from a Multidisciplinary and multi-stakeholder lens, Book of Abstracts/Resumés*

⁴ L'Express du mercredi 20 octobre 2019, www.lexpress.mu, page 11

⁵ *Idem.*

ou aucune expertise sur des maladies contagieuses par voie respiratoire. Le professeur Stéphanie Dijoux a ensuite publié les articles aux Éditions Peter Lang, renommées pour leur rigueur, pour entériner une meilleure protection à l'environnement après son colloque international sur le Covid-19, en 2022, ayant pour thématique *The Intercultural Approach to Covid 19 Management In Germany, France and the Indian Ocean countries*, à l'Université de Maurice avec d'autres juristes internationaux et européens.

Enfin, soulignons au passage et presque dans la même foulée, quelques mois plus tard, l'organisation la Conférence de Rodrigues par le Dr Jacques Colom (*International colloquium on the autonomy of Rodrigues/Colloque international sur l'autonomie de Rodrigues/Kolok internasional lor lotonomi Rodrig 1* qui a eu lieu du 13–15 octobre/oktob 2022) à Rodrigues, avec la complicité du Dr Didier Michel du Département de Droit de l'Université de Maurice, dont les actes sont ici publiés avec ceux d'une conférence immédiatement postérieure relative aux Seychelles. Leur publication saura certainement réveiller certains dirigeants à propos des changements climatiques si néfastes pour les habitants et les îles de l'Océan indien.

Une fois n'est pas coutume, le plaidoyer du Dr Jacques Colom sur l'environnement et le changement climatique a su démontrer la voie impénétrable suivie à Rodrigues, son développement lent, faible et sa pauvreté au quotidien.

en tirant la sonnette d'alarme, les intervenants et participants à la conférence de Rodrigues laissent percevoir une fenêtre ouverte où on peut découvrir un îlot presque abandonné et qui n'a su prendre un envol similaire à la jeune République de île Maurice (1992), qui se taille souvent la part du lion alors que les Rodriguais sont condamnés à se débrouiller avec leur *know-how* (savoir-faire) pour éviter, autant que possible, d'être marginalisés à Maurice avec des emplois très peu rémunérés et sous valorisés voire de vivre dans des zones peu décentes, sensibles et dangereuses avec, comme conséquent, un effet boule de neige qui entraîne à son tour des répercussions sur leur famille respective, le niveau de leur qualité de vie, d'éducation et de santé à Maurice (mais cette liste n'est pas exhaustive).

Véritable cheville ouvrière, le Dr Jacques Colom continue contre vents et marées sur sa lancée avec des publications et des recherches les plus variées avec la complicité d'autres chercheurs locaux et étrangers. En bref, ils ont apporté leur pierre à l'édifice et servent aujourd'hui de référence juste et intelligente pour les juristes mauriciens afin de sensibiliser l'opinion publique et la communauté internationale. La contribution des adeptes du droit de l'environnement pour mieux combattre les changements climatiques sous toutes ses formes, s'aligne parfaitement à celle du Dr Jacques Colom et saura

encourager le législateur mauricien à revoir sa copie sur l'environnement et celle sur Rodrigues mais ça c'est une autre histoire...

Conclusion.

Merci !

Mode de citation :

Rajendra Parsad GUNPUTH, « Hommage au Dr Jacques COLOM – Plaidoyer pour des îles de l'océan Indien meilleures, durables et résilientes », *R.J.O.I.*, 2025 (n° 35), pp. 13-19.

